

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version : 06

Nom du produit : **DYNASEPT DX25®**

Date de création : 06/2012

Date MAJ : 18/04/2018

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1-1 – Identification du produit

Nom du produit : **DYNASEPT DX25®**

Référence : DX25

CE :  1282 Classe IIb

Classe IIb

Suivant la Directive 93/42/CE amendée par 2007/47/CE – Annexe IX règle 15

1-2 - Utilisation de la préparation

Préparation concentrée destinée à la pré-désinfection par trempage des portes instruments rotatifs (turbines, pièces à main, contre-angles, détartreurs,) :

- pour soins dentaires et de chirurgie maxillo-faciale
- pour soins médico-chirurgicaux
- pour blocs opératoires.

1-3 – Identification de la société

GAMASONIC

BP 52 - ZAC DE L'ANGAUD
63160 BILLOM - FRANCE

Téléphone : 04 73 68 90 26
Fax. : 04 73 68 97 43

1-4 – Appel d'urgence : Centres Anti-poisons Tél. 01 40 05 48 48 / 04 72 11 69 11

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2-1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

- Eye Irrit. 2 – H319
- Skin Irrit. 2 – H315
- Skin Corr. 1B – H314
- Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique – EUH032
- Aquatic Acute 1 – H400

2-2 Eléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 Lésions oculaires graves/irritation oculaire
H315 Corrosion/irritation cutanée

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H411 Toxique pour les organes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P304 + P340 En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P302 + P353 En cas de contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P301 + P330 + P331 En cas d'ingestion : rincer la bouche, ne pas faire vomir.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

P501: Eliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

2-3 Autres dangers

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide alcaline

Composants contribuant aux dangers :

- Chlorure de Benzalkonium
- EDTA

Numéro	% en poids	N° CAS des principaux constituants
1-	< 10 %	N° 68424-85-1
2 -	< 2,5 %	N° 000064-02-8

4 – PREMIERS SECOURS

4-1 – Après inhalation

- Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air

4-2 - Après contact avec la peau

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si la peau est endommagée, recours à l'assistance médicale. Laver les vêtements souillés avant utilisation.

4-3 - Après contact avec les yeux

- Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- Consulter immédiatement un médecin spécialiste.

4-4 - Après ingestion

- Ne pas faire vomir
- Se rincer aussitôt la bouche à l'eau et faire boire de petites gorgées d'eau fraîche pour apaiser les parties touchées

Avis aux médecins

- Aucune information complémentaire disponible

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5-1 – Moyens d'extinction appropriés

- Solution aqueuse ininflammable
- En cas d'incendie, utiliser tous les moyens d'extinction : eau, mousse ou poudre

5-2 - Moyens d'extinction inappropriés

- Aucun

5-3 - Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- Utiliser du matériel respiratoire autonome

5-4 - Risque d'incendie et d'explosion

- En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6-1 - Mesures de protection individuelle

- Voir la rubrique 8

6-2 – Mesures de protection de l'environnement

- Ne pas rejeter à l'égout directement. Diluer à la dose normale d'utilisation.

6-3 – Méthode de nettoyage/d'absorption

- Ramasser à l'aide d'un matériau absorbant et éliminer
- Laver la partie souillée avec de l'eau

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7-1- Manipulation

- Manipuler en évitant les projections
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les muqueuses
- Porter des gants appropriés et des lunettes
- Ne pas mélanger à autre chose que de l'eau

7-2- Stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine
- Conserver le produit pur ou dilué à température ambiante, à l'abri de l'humidité, de la chaleur, du froid et de la lumière pour maintenir la qualité du produit
- Conserver le produit dilué dans un récipient en polyéthylène de préférence.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8-1- Mesures permettant la réduction de l'exposition

- Respecter les mesures générales de protection et d'hygiène

8-2- Protection individuelle

- Protection respiratoire : Si ventilation insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible
- Protection des mains : Gants de protection appropriés
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Peau et corps : Porter un vêtement de protection approprié.

8-3- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas verser pur à l'égout.

9 – PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9-1- Aspect

ETAT PHYSIQUE (20°C)	Liquide limpide
COULEUR	Jaune clair
ODEUR	Pin
Valeur pH	10,5 +- 1,5

9-2- Température – caractéristiques

- Non applicable

9-3- Solubilité

- Soluble dans l'eau en toute proportion

9-4- Caractéristique d'inflammabilité

Non applicable

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10-1- Réactivité

- Pas d'information disponible

10-2- Stabilité

- Stable dans les conditions normales d'utilisation

10-3- Réactions dangereuses

- Non connues

10-4- Conditions à éviter

- Ne pas mélanger à d'autres produits

10-5- Matières incompatibles

- Pas d'information disponible

10-6- Produit de décomposition dangereux

- Non connus

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale :

Ingestion : Nocif par ingestion. Peut provoquer des lésions de la bouche et du tube digestif.

Effets locaux :

Contact avec la peau : Peut provoquer des lésions de la peau après un contact prolongé.

Contact avec les yeux : Peut provoquer des lésions oculaires graves, voir irréversibles.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Biodégradable
- Bioaccumulation : produit tensio actif ; Log Pow inapproprié.
- Le produit ne doit pas être rejeté pur, aux égouts, mais seulement après dilution à sa dose normale d'emploi (2 %) dans l'eau du réseau.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13-1- Déchets des résidus

- La destruction est effectuée dans des conditions autorisées par la législation en vigueur.

13-2- Emballage souillés

- Lavage à l'eau

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Liquide corrosif N.S.A. (contient du chlorure d'alkyl dimethyl beznyl ammonium)

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15-1 Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Effets sur l'homme

- Par contact, le produit pur peut causer des lésions de la bouche et du tube digestif.
- Par contact, le produit pur peut provoquer des brûlures des yeux et de la peau. S'il n'est pas lavé immédiatement, risque de lésions oculaires permanentes.

Effets sur l'environnement

Produit biodégradable

16 – AUTRES INFORMATIONS

- Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas.
- Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances.
- Ils sont donnés de bonne foi.
- L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est connu.
- Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
- L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.
- Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est le seul responsable.

Fin du document.

Nombre de pages : 5

Version : n° 06

Date de Mise à Jour : 18/04/2018